

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Par arrêté de Madame la Ministre des Finances en date du 19 janvier 2017, vient de paraître au journal officiel de la République Tunisienne le règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux mesures pratiques pour la répression du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme.

La promulgation de ce règlement important s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et vise à sensibiliser les principaux intervenants au sein du système financier à ces problématiques pour pouvoir empêcher que les ressources financières, soient détournées à des fins criminelles, au détriment du financement de l'investissement privé, de la création des richesses et de l'emploi.

De même l'adoption de ce nouveau règlement, qui a fait l'objet d'une consultation publique préalable avec les professionnels de la place, permet de mettre le dispositif légal en vigueur sur le marché financier tunisien en adéquation avec les meilleurs standards internationaux en la matière tels qu'édictés par le Groupe d'Action Financière (organisme international intergouvernemental ayant notamment pour objectifs l'élaboration de normes et la promotion de politiques relatives à la répression du blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement du terrorisme).